



**SM-2 :  
un projet opportun**

Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet  
d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique Saint-Marguerite-2 par la  
Compagnie minière IOC

Mai 2001

## **Intérêt de l'AIEQ**

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe et met en contact un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 140 entreprises membres et représente une main-d'œuvre de plus de 40 000 personnes.

Le secteur de l'électricité a certes été l'un des moteurs du développement économique du Québec moderne. Il est à l'origine du choix du Québec comme point d'attache pour de nombreuses entreprises multinationales, de la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, de l'émergence d'un grand nombre de PME et d'un savoir-faire exporté dans le monde entier. L'expertise des membres de l'AIEQ est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en œuvre de projets hydroélectriques, ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ s'est donnée pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec; de favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général ; de contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

L'AIEQ s'intéresse à tous les projets de production privée ou publique, puisque ceux-ci contribuent à l'offre d'électricité d'une part, et font appel aux ressources de l'industrie, d'autre part. Elle a donc un intérêt marqué pour le projet d'augmentation de la puissance de la centrale SM-2.

## **Quelques faits saillants du projet SM-2**

Le projet proposé par la Compagnie minière IOC consiste à accroître la production du site SM-2 par l'ajout d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite. Le projet est rendu possible en raison de la régularisation du débit de la rivière Sainte-Marguerite à la suite de la mise en service de la centrale SM-3. Il s'agit donc d'une rivière déjà harnachée pour le développement hydroélectrique.

La compagnie IOC veut ainsi profiter de cette occasion pour augmenter significativement la capacité de production hydroélectrique du site SM-2, dont elle est propriétaire, afin de combler une partie de ses besoins présents et futurs en énergie. La nouvelle centrale d'une puissance de 52 MW porterait la capacité de production du site SM-2 à 69,2 MW. La demande d'électricité pour l'usine de bouletage s'élèverait à 80 MW et IOC achèterait la différence d'Hydro-Québec. Des échanges d'électricité en terme de crédit et débit sont possibles avec Hydro-Québec.

## **Impacts environnementaux locaux**

Les audiences publiques du BAPE ont permis à la municipalité de Gallix et à d'autres intervenants locaux d'exprimer leurs préoccupations, notamment eu égard à l'érosion des rives. L'AIEQ estime que la mise en service de la nouvelle centrale à SM-2 n'aura pas d'impact négatif sur la problématique de l'érosion des berges à Gallix.

Par ailleurs, nous retenons que la mise en service de la nouvelle centrale projetée à SM-2 réduira à terme la formation d'embruns, ce qui améliorera la sécurité de la circulation sur le pont enjambant la route 138, lequel sera souvent glacé par suite de la nécessité d'utiliser l'évacuateur de crue à SM-2 suite à la mise en service de l'aménagement SM-3 par Hydro-Québec.

## **Impacts économiques locaux**

Le projet est manifestement important pour la région puisqu'il permettra le redémarrage de l'usine de bouletage de IOC à Sept-Îles.

L'électricité est une composante importante dans la structure de coûts d'une usine de bouletage. Le promoteur affirme que le coût de production de l'électricité à SM-2, sur la base du projet sur la table, revient à environ la moitié du tarif « L », soit le tarif auquel Hydro-Québec vend l'électricité à des entreprises comme IOC.

La compagnie IOC a vraisemblablement construit son plan d'affaires relatif à l'usine de bouletage en supposant un coût en électricité équivalent au coût de production de SM-2. Par conséquent, si le projet ne se réalisait pas et que IOC était obligé d'acheter l'électricité d'Hydro-Québec, ceci viendrait réduire la rentabilité prévue du projet de redémarrage de l'usine.

## **Impacts économiques à l'échelle du Québec**

Le projet de centrale SM-2 n'a pas que des impacts locaux. Il a également des impacts à l'échelle du Québec, sur les plans économique, environnemental et sur celui de la sécurité de l'approvisionnement.

Supposons que le projet SM-2 ne soit pas une condition à la réouverture de l'usine de bouletage et que IOC soit disposée à acheter l'électricité d'Hydro-Québec à deux fois le coût de revient de SM-2. Hydro-Québec devrait alors produire ces MW (à la pointe) ailleurs, à un coût vraisemblablement plus cher que celui de SM-2. En effet, pour répondre à n'importe quelle demande d'électricité additionnelle, Hydro-Québec doit aménager des sites dont le coût est toujours plus élevé, tout simplement parce que les meilleurs sites sont déjà exploités. Il y a donc une perte pour l'ensemble des consommateurs d'électricité, tout comme pour l'ensemble des contribuables, lorsqu'on renonce à exploiter un site susceptible de produire des kW/h à un coût inférieur à celui des derniers projets réalisés ou prévus par Hydro-Québec, comme SM-3 ou Touloustuc.

## **Impact sur l'environnement à l'échelle du Québec**

Le même raisonnement développé ci-haut à l'égard du coût d'opportunité économique peut s'appliquer à l'aspect environnemental.

Le projet d'augmentation de la puissance du site SM-2 utilise une rivière déjà harnachée pour le développement hydroélectrique. Il n'y a pas de nouveau réservoir à créer, pas de nouveaux territoires à inonder. Il s'agit là en fait d'optimiser un aménagement déjà existant, ce qui correspond aux orientations de la politique énergétique du Québec.

Si par contre, IOC achetait son électricité d'Hydro-Québec, cette dernière devrait, comme pour répondre à n'importe quelle demande additionnelle, éventuellement accroître sa capacité de production. À peu près tous les projets de production actuellement considérés par Hydro-Québec produiront plus d'impacts sur l'environnement local que le projet SM-2 de la IOC. Le territoire québécois pourrait être globalement moins altéré si les 52MW sont produits localement. Dans l'analyse des impacts environnementaux, l'AIEQ estime que les intervenants doivent tenir compte des impacts environnementaux des alternatives aux projets hydroélectriques proposés, en supposant qu'il faudra bien répondre à la demande d'une façon ou d'une autre.

## **Impact sur la sécurité de l'approvisionnement à l'échelle du Québec**

On prévoit une augmentation des ventes d'électricité au Québec de 10 pour cent au cours des cinq prochaines années. Si IOC devait acheter toute l'électricité dont elle a besoin d'Hydro-Québec, cela contribuerait à accroître la demande d'électricité à laquelle Hydro-Québec doit répondre à la pointe.

La stratégie actuelle d'Hydro-Québec est de répondre à la croissance de la demande intérieure surtout par une réduction des ventes d'énergie fermes hors-Québec :

“ À court terme, en ce qui concerne les approvisionnements électriques, plus de 80 % de l'énergie nécessaire à la réalisation des ventes additionnelles au Québec, soit 14 TWh, deviendront disponibles grâce à la réduction des ventes nettes sur les marchés externes. ”

Plan stratégique 2000-2004 de HQ, page 36

Hormis la centrale de Toulouste (517MW ou 2,6 Twh), il n'y a actuellement aucun projet d'aménagement hydroélectrique d'importance dont l'état d'avancement, à l'intérieur de la phase “ Avant-projet ”, laisse croire qu'il pourra être mis en service dans l'intervalle 2004-2010. De plus, on prévoit mettre temporairement hors service plusieurs équipements majeurs durant la même période pour fins de réfection, notamment au complexe La Grande, ce qui diminuera la puissance et l'énergie disponible.

Si l'on conserve le calendrier actuel, le Québec risque fort d'être incapable de répondre à la croissance prévue de la demande quelque part entre 2006 et 2010. Tout projet de production réalisable à court terme, même des projets d'envergure modeste comme SM-2, contribue donc à la sécurité de l'approvisionnement du Québec en électricité.

## **Conclusion**

Le projet SM-2 apparaissait déjà sensé sur le plan économique régional et respectueux de l'environnement sur le plan local. Il apparaît encore meilleur si l'on songe aux solutions alternatives pour répondre à une demande additionnelle d'environ 52MW.

Pour toutes ces raisons, l'Association de l'industrie électrique du Québec encourage le BAPE à appuyer le projet d'augmentation de la puissance de SM-2 tel que proposé par la Compagnie minière IOC.